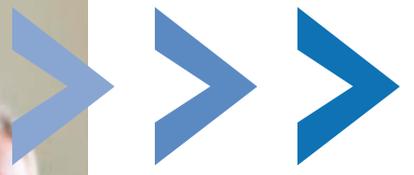


Le bulletin d'information des actifs • 2<sup>e</sup> trimestre 2010

N° 86

# Mornay infos



Mornay Puissance Épargne : un nouveau label

Actualité



Les orientations prioritaires de l'action sociale Agirc-Arrco

Social

**f**OCUS

## La formation professionnelle tout au long de la vie



[www.groupemornay.com](http://www.groupemornay.com)

# SOMMAIRE

P2-3

## Actualité

Salariés : consultez vos relevés de points de retraite en ligne

Droit à l'information des actifs : lancement de la campagne 2010

Salle comble pour la conférence « la chance de vieillir » au Salon des seniors

Une équipe cycliste aux couleurs de Mornay Services au 4<sup>e</sup> Podium de l'Assurance

Mornay Puissance Épargne : un nouveau label pour notre gamme épargne salariale

P4-6

## Focus

La formation professionnelle tout au long de la vie

P7-8

## Social

L'action sociale Agirc-Arrco 2009-2013 : orientations prioritaires

P9

## Vacances

Préparer ses vacances dans nos résidences

2



## Salariés : consultez vos relevés de points de retraite en ligne

En 2010, vos relevés de points de retraite complémentaire sont consultables sur [www.groupe-mornay.com](http://www.groupe-mornay.com) (services en ligne/particuliers/votre espace retraite). Désormais, ils remplacent les feuillets "papier" adressés jusqu'alors par courrier par l'intermédiaire des employeurs. Pour consulter vos relevés,

il vous suffit lors de votre premier accès de cliquer sur le lien "Utilisez le formulaire en ligne" et de compléter la partie Identification. Par mesure de confidentialité, vos codes d'accès vous seront transmis par courrier. Ce service en ligne vient en complément des documents que vous recevrez tous les cinq ans à votre domicile dans le cadre de l'information des actifs, récapitulant vos droits à la retraite obligatoire et complémentaire, tous régimes confondus, et incluant une estimation indicative de la retraite pour les plus de 55 ans. ■



## Salle comble pour la conférence « la chance de vieillir » au Salon des seniors

Le Groupe Mornay est allé à la rencontre de ses retraités et futurs retraités lors du Salon des seniors qui se tenait du 25 au 27 mars à Paris. L'Action sociale du Groupe avait convié à cette occasion Michel Billé - sociologue spécialisé dans les questions liées au handicap et à la vieillesse - pour animer une conférence sur le thème « la chance de vieillir ». Les échanges furent riches à l'issue de son intervention, le 26 mars dernier. ■

## Droit à l'information des actifs : lancement de la campagne 2010

Depuis 2007, le GIP info retraite - qui regroupe l'ensemble des intervenants de la retraite de base et complémentaire - a mis en place le droit à l'information des actifs, conformément à la loi du 21 août 2003. En 2009, près de 4,2 millions d'assurés nés en 1969, 1964, 1959, 1953 et 1952 ont reçu leur courrier d'information personnalisé. Et l'augmentation du nombre de générations bénéficiaires destinataires s'est accompagnée d'une amélioration des traitements. Ce sont 91,39 % de ces assurés qui se sont vus envoyer un courrier par leurs régimes alors qu'ils n'étaient respectivement que 87 % en 2008 et 82,6 % en 2007.

Cette progression est le fruit du travail des différents organismes de retraite. En 2010, quatre nouvelles classes d'âge sont concernées. Si vous êtes nés en 1960, 1965, 1970 ou 1975, vous allez, d'ici la fin d'année, recevoir une enveloppe bleue contenant votre relevé de situation individuelle (RIS). Ce document récapitule vos droits obtenus dans les différents régimes de retraite. Si vous êtes nés en 1954 ou 1955, vous recevrez une estimation indicative globale (EIG) qui comprend en plus du RIS une évaluation du montant de votre future retraite selon trois hypothèses : un départ à 55, 60 et 65 ans. ■



## Une équipe cycliste aux couleurs de Mornay Services au 4<sup>e</sup> Podium de l'Assurance

Créé il y a 4 ans par Patrick Méot et Pierre Cellot, directeur du Développement Entreprises - Branches - Partenariats du Groupe Mornay, le Podium de l'Assurance attire chaque année des cyclistes de plus en plus nombreux. La prochaine édition se déroulera le 26 juin à Baillet-en-France dans le Val-d'Oise. Groupes de protection sociale, compagnies d'assurance, mutuelles, agents

généraux, courtiers, réassureurs, assistants, sociétés de gestion d'actifs et de conseil en gestion de patrimoine seront concernés par ce « Championnat de France cycliste des métiers de l'Assurance ». Le Groupe Mornay engage pour la première fois une équipe qui roulera aux couleurs de Mornay Services - spécialiste de l'assurance individuelle, filiale du Groupe Mornay. Cette année,

le Podium a vu s'affronter pas moins de 150 cyclistes et était parrainé par Freddy Maertens, double champion du monde sur route (1975 et 1981). ■



[www.podiumdelassurance.com](http://www.podiumdelassurance.com)

## Mornay Puissance Épargne : un nouveau label pour notre gamme épargne salariale

Le Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES), garantissant les placements responsables a labellisé la nouvelle gamme d'épargne salariale du Groupe : Mornay Puissance Épargne. Une reconnaissance qui vient récompenser les efforts du Groupe Mornay pour associer éthique, développement durable et performance dans son offre financière. ■



### Nouvelles valeurs des points retraite

Les conseils d'administration de l'Arrco et de l'Agirc ont décidé d'augmenter les valeurs des points de retraite Arrco et Agirc de 0,72 % à effet du 1<sup>er</sup> avril 2010. Elles sont portées à :

- 0,4216 € pour l'Agirc
- 1,1884 € pour l'Arrco.



### Nomination

Secrétaire général du Groupe Mornay qu'il a rejoint en 2005, Jean Berthezène, 60 ans, ENA, a vu son périmètre s'enrichir des ressources humaines le 1<sup>er</sup> mars. Outre ses fonctions de Secrétaire général, il devient DRH du Groupe. Il conserve la responsabilité des directions de la Stratégie, de l'Action sociale, de la Communication et du Juridique, qui relevaient déjà de son autorité. Sous sa conduite, les équipes RH auront pour mission de poursuivre la mise en œuvre de la politique de ressources humaines - dont la politique handicap constitue l'une des facettes - et la modernisation du dialogue social. Jean Berthezène a également la responsabilité de piloter en matière de ressources humaines et de relations sociales les projets de rapprochement en cours avec D&O et Apgis.



### Taux des prêts au logement

Le taux minimum des prêts individuels au logement que peuvent vous attribuer vos institutions de retraite est fixé depuis le 1<sup>er</sup> avril 2010 à 2,94 %. Ce taux peut être ramené à 2,19 % en fonction de critères de ressources. Pour en savoir plus sur les conditions d'obtention, consultez notre site [www.groupemornay.com](http://www.groupemornay.com) ou appelez au 01 40 02 87 65.

### Mornay présent sur Pharmagora

Le Groupe Mornay participait à Pharmagora, le salon de référence de tous les acteurs de la pharmacie qui se tenait du 27 au 29 mars à Paris, Porte de Versailles. Une équipe de professionnels retraite, prévoyance et action sociale a répondu aux questions des nombreux visiteurs et leur a présenté l'extranet dédié à la pharmacie d'officine ainsi que le relevé actualisé de points déjà en ligne sur le site du Groupe Mornay.



## La **formation professionnelle** tout au long de la vie

Former les salariés tout au long de la vie professionnelle. Telle est l'ambition de la loi de mai 2004, grâce à laquelle se former est désormais un droit accessible à tous. Outre le plan de formation annuel qui est déployé dans les entreprises, de nombreux dispositifs de formation individuelle utilisables à l'initiative du salarié existent. Envie de faire le point sur votre carrière, d'acquérir de nouvelles compétences ou connaissances ou encore de valoriser votre parcours ? La formation continue est là pour vous aider à réaliser vos ambitions. Synthèse.

### ➤ Vous souhaitez faire un point sur votre carrière ?

Envie de faire le point sur vos compétences, de changer de secteur d'activité ou de valider un projet professionnel qui vous tient à cœur ?

**Le congé Bilan de compétences** peut répondre à vos besoins. Il est réalisé par un organisme extérieur à l'entreprise et permet au salarié de faire le point sur ses compétences et motivations ou de définir un projet professionnel. Il s'adresse aux salariés en CDI justifiant de 5 années d'activité salariée dont 12 mois dans l'entreprise. Le congé Bilan de compétence est ouvert également aux CDD justifiant de 24 mois consécutifs ou non d'activité salariée au cours des 5 dernières années. La demande se fait à l'initiative du salarié ou de l'employeur. D'une durée totale de 24 heures échelonnées sur plusieurs semaines, la formation se déroule sur le temps de travail.

#### Les démarches pour réaliser un congé Bilan de compétences

- Le salarié recherche l'organisme prestataire qui lui convient. Ce dernier doit être agréé par son OPCA.
- Il adresse ensuite une demande écrite à son employeur indiquant les dates, la durée de son congé ainsi que le nom de l'organisme prestataire.
- Son employeur dispose d'un délai de 30 jours pour accorder ou reporter la demande (report maximum de 6 mois).
- L'OPCA ou le Fongecif<sup>2</sup> peut prendre en charge les frais pédagogiques. L'employeur maintient le salaire qui lui sera remboursé par l'OPCA.

### ➤ Vous souhaitez obtenir une qualification professionnelle ?

Vous pouvez, si vous justifiez de 3 ans d'expérience dans un domaine d'activité, valider votre expérience et obtenir, grâce au dispositif de **Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)**, un diplôme, un certificat ou une qualification. Les acquis ainsi validés peuvent résulter d'apprentissage formels, non formels et informels en rapport avec le certificat, le diplôme ou le brevet pour lequel la demande est déposée. La VAE s'adresse donc à tout public : salarié, non-salarié et bénévoles.

Après avoir rempli un dossier de recevabilité de la demande, comprenant les pièces justificatives de l'expérience, le candidat réalise un dossier de présentation. La demande de validation des acquis est ensuite examinée par un jury qui peut solliciter un entretien avec le candidat. La validation peut être totale ou partielle. Pour préparer son dossier, le salarié a la possibilité de demander un congé d'une durée maximum de 24 heures.

#### Les démarches pour réaliser une Validation des acquis de l'expérience

- Identifier le diplôme, titre ou certificat de qualification visé. Les services Formation des entreprises ainsi que des Points d'Information Conseil (PIC) apportent aux candidats l'aide et les conseils utiles dans leurs démarches.
- Remplir un dossier de recevabilité de la demande et l'adresser à l'autorité ou l'organisme qui délivre le diplôme, titre ou certificat de qualification.
- Remplir un dossier de présentation et le soutenir devant un jury.

#### En cas de demande de congé pour VAE :

- Le salarié doit faire parvenir à son employeur une demande d'autorisation d'absence au moins 60 jours avant le début des actions de validation précisant le diplôme, le titre ou le certificat de qualification visé, la date, la nature et la durée des actions ainsi que la dénomination de l'autorité ou de l'organisme qui délivre cette certification.
- L'employeur dispose de 30 jours pour faire part au salarié de sa décision d'accepter ou de reporter le congé.
- Le report ne peut excéder 6 mois à compter de la demande.

### Vous souhaitez vous reconverter

**La période de professionnalisation permet aux salariés en CDI d'obtenir un diplôme ou une certification de qualification professionnelle. Ce dispositif favorise ainsi le maintien dans l'emploi. Il s'adresse plus particulièrement aux salariés dont la qualification n'est plus adaptée au regard de l'évolution des technologies et de l'organisation du travail, aux salariés de 45 ans ou plus, ceux qui comptent 20 ans d'activité professionnelle, les salariés qui envisagent de créer une entreprise, en situation de handicap ou les femmes et hommes après un congé lié à la naissance ou l'adoption d'un enfant. La formation s'effectue à la demande du salarié ou de l'employeur et se déroule sur le temps de travail.**



## La formation professionnelle tout au long de la vie

### > Vous souhaitez obtenir un diplôme, amorcer une reconversion, préparer un concours ?

Le **Congé Individuel de Formation (CIF)** est peut-être fait pour vous. Il consiste en une autorisation d'absence accordée par l'employeur pour que le salarié réalise une action de formation à son initiative et à titre individuel. Le CIF est ouvert aux salariés en CDI justifiant de 24 mois d'activité salariée dont 12 consécutifs dans l'entreprise ainsi qu'aux salariés en CDD justifiant de 24 mois d'activité salariée au cours des 5 dernières années dont 4 mois (consécutifs ou non) au cours des 12 derniers mois.

D'une durée d'un an pour un stage à temps plein ou 1 200 heures dans le cas de stages avec des enseignements discontinus ou à temps partiel, le CIF permet d'acquérir, entretenir ou perfectionner des connaissances, d'obtenir une qualification plus élevée ou encore d'obtenir des qualifications liées aux évolutions techniques. Depuis la loi du 24 novembre 2009, la formation peut se dérouler sur ou en dehors du temps de travail. Les OPCA et fongecif auxquels toutes les entreprises de 10 salariés et plus versent une contribution peuvent financer la rémunération, le coût de la formation, les frais de transport ou encore les frais d'hébergement. Renseignez-vous auprès de votre service formation ou de l'organisme collecteur de votre entreprise pour connaître les délais de dépôt des demandes

#### Les démarches pour demander un Congé Individuel de Formation

- Le salarié adresse une demande écrite d'autorisation d'absence. à son employeur. Elle doit lui parvenir au minimum 60 jours avant le début de la formation, 120 jours dans le cas d'une formation d'une durée continue de plus de 6 mois.
- La demande doit préciser l'intitulé, la date de début et la durée de la formation ainsi que l'organisme de formation sélectionné.
- L'employeur dispose de 30 jours pour répondre. Il peut reporter l'autorisation d'absence pour raison de service.
- Le salarié s'adresse à son service formation ou à son organisme paritaire pour obtenir une prise en charge des frais afférents à la formation (maintien partiel de salaires, frais pédagogiques...).

### > Vous souhaitez acquérir rapidement une compétence particulière ?

Le **Droit Individuel à la Formation (DIF)** est un dispositif récent (instauré en 2004) qui consiste pour tous les salariés à capitaliser des heures ouvrant droit à formation (crédit d'heures de 20 heures par an). Le plafond est de 120 heures, cumulables sur 6 ans.

Les demandes de formation dans ce cadre se font à l'initiative du salarié. Les heures de DIF utilisées viennent en déduction du capital d'heures acquises. L'employeur prend en charge la totalité des frais de formation, de l'allocation de formation égale à 50% du salaire net quand la formation s'effectue hors temps de travail, ou de la rémunération quand la formation s'effectue sur le temps de travail.

#### Les démarches pour demander un DIF

- Le salarié adresse une demande écrite précisant l'intitulé, la durée et les dates de la formation souhaitée.
- Aucun délai n'est prévu pour déposer sa demande. L'entreprise répond dans un délai d'un mois. L'absence de réponse vaut acceptation.
- L'entreprise a la possibilité de refuser le DIF.
- Si le refus persiste sur deux années consécutives, le salarié peut demander un CIF. Son dossier sera alors prioritaire auprès de l'organisme collecteur.

<sup>1</sup> OPCA : Organisme paritaire collecteur agréé

<sup>2</sup> Fongecif : Fonds de gestion des congés individuels de formation

### La portabilité du DIF

Depuis la loi de novembre 2009, les salariés ne perdent pas les heures acquises au titre du DIF en quittant une entreprise (licenciement - sauf en cas de faute lourde - démission légitime, rupture conventionnelle, échéance à terme d'un CDD).

En cas de démission, le DIF peut être entrepris sous réserve qu'il soit engagé avant la fin de la période de préavis.

En cas de licenciement et hors période de préavis, les heures acquises en poste sont transformées en une somme d'argent utilisable pour financer des actions de formation, bilan de compétences ou validation des acquis de l'expérience. Cette somme peut être utilisée auprès d'un nouvel employeur - avec son accord - dans les deux ans suivant l'embauche pour entreprendre une action de formation. Sans accord de l'employeur, le DIF "porté" peut être utilisé en tout ou partie pour des actions de formation définies comme prioritaires dans l'accord de branche ou d'entreprise qui régit la société. Il se déroule alors obligatoirement hors du temps de travail sans que l'employeur n'ait à verser l'allocation de formation.

Pour les demandeurs d'emploi, le DIF est utilisable prioritairement dans la période de prise en charge par le régime d'assurance chômage.

### Emploi des seniors : le Groupe Mornay vous accompagne

Soucieux d'accompagner les salariés dans leur deuxième partie de carrière et les entreprises dans le cadre de la mise en place de leur politique d'emploi des seniors, Mornay a mis en ligne sur son site institutionnel un espace dédié au sujet.

Parce que l'information sur les dispositions nouvelles en matière de retraite est essentielle, et pour permettre aux seniors d'assurer une bonne transition entre activité et retraite, Mornay a également développé, via sa filiale Salaris, un service de bilans prévisionnels retraite qui peuvent être pris en charge par l'entreprise dans le cadre des accords en faveur de l'emploi des seniors.

site : [www.salaris.fr](http://www.salaris.fr)

### Pour aller plus loin :

[www.travail-solidarite.gouv.fr](http://www.travail-solidarite.gouv.fr)

## L'action sociale Agirc-Arrco 2009-2013 : orientations prioritaires

Les équipes Action sociale du Groupe Mornay s'engagent pour une solidarité active, au quotidien et en assurant à tous une aide de proximité. Elles poursuivent la mise en œuvre d'actions qui entrent dans le cadre des orientations prioritaires définies par les fédérations Agirc et Arrco pour cinq ans. Les actions des institutions de retraite - qui complètent les dispositifs nationaux en matière d'aide sociale - veillent à privilégier l'innovation et le développement de partenariats avec des organismes régionaux.

### » Développer la prévention

Pour mieux appréhender l'avance en âge et préparer le "bien vieillir", les fédérations mettent l'accent sur des actions de prévention pluridisciplinaires dès 50 ans intégrant bilan, information et formation. Mais aussi sur des actions qui valorisent les capacités à rester actif ou en activité, professionnelle ou pas.

Après 80 ans, la prévention s'attache plus particulièrement à favoriser le maintien du lien social ou à accompagner les personnes en perte d'autonomie. Le Groupe Mornay participe au dispositif « Sortir + », expérimenté depuis 2005 par l'Agirc-Arrco, qui finance sous la forme de chèquiers, les sorties des personnes âgées de 80 ans et plus. Il pilote le dispositif dans deux départements : le Gard et l'Hérault. Au Groupe Mornay, des vacances Grands seniors (transport, encadrement et lieu de résidence adaptés) sont proposées aux personnes âgées de plus de 75 ans.

### » Prolonger l'autonomie à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap

■ Bien choisir et adapter son lieu de vie est primordial pour les personnes âgées ou en situation de handicap. Les fédérations demandent aux institutions de retraite de développer des actions pour préserver et sécuriser la personne dans son lieu de vie. Au Groupe Mornay, cela passe notamment par l'information sous forme de conférences ou d'ateliers, le soutien à domicile financé par des chèques emploi service universels (Cesu), l'aménagement de l'habitat ou encore des conseils dispensés aux proches.

■ Pour les aidants familiaux qui accompagnent des proches en perte d'autonomie, les équipes Action sociale du Groupe Mornay développent des actions d'information, d'écoute et d'aide pour soulager et préserver l'aidant tant sur le plan de sa santé que de ses droits.

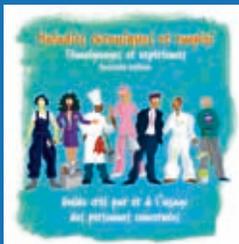


### Le Groupe Mornay parraine la seconde édition du guide « Maladies chroniques et emploi »

Le Groupe Mornay s'est associé à la production du guide « Maladies chroniques et emploi - Témoignages et expériences - 2<sup>e</sup> édition » réalisé par les Chroniques associées, collectif d'associations de personnes touchées par une maladie chronique.

Conçu comme un carnet de bord, ce guide informatif et pratique explique où et auprès de qui trouver des appuis, recense les clefs pour mettre en place des stratégies individuelles dans son parcours professionnel et propose des conseils adaptés tenant compte des dernières évolutions dans le domaine du handicap et de l'emploi.

Dix témoins ont participé à la création et à la rédaction de ce guide. Affectés de maladies chroniques, tous ont vécu, à des âges différents, dans des horizons professionnels différents, la réalité d'un parcours d'insertion et/ou de maintien dans l'emploi. La participation du Groupe Mornay à ce projet s'inscrit dans le cadre de son engagement « handicap » institutionnel, à la fois en tant qu'employeur et acteur de la protection sociale.



Pour commander le guide : [www.chroniques-associes.fr](http://www.chroniques-associes.fr)

## L'action sociale Agirc-Arrco 2009-2013 : orientations prioritaires

Depuis plusieurs années, les équipes du Groupe Mornay proposent aux aidants familiaux des solutions de soutien ou de répit. Des séjours de répit sont, par exemple, proposés aux familles aidantes afin qu'elles se forment, se ressourcent et échangent avec d'autres familles dans la même situation.

### Autres axes des orientations action sociale Agirc-Arrco :

- Favoriser des partenariats pour privilégier des services d'aide à la personne émergents ou déjà expérimentés.
- Participer au développement d'une offre élargie de logements adaptés à la perte d'autonomie, en cohérence avec une approche préventive.

### Accompagner la perte d'autonomie en établissement pour personnes âgées

Le Groupe Mornay, répondant ainsi aux orientations des fédérations, a élaboré un guide pratique "L'entrée en résidence de retraite", conçu pour accompagner les retraités et leurs proches dans leur réflexion pour trouver une solution d'hébergement adaptée. Outre les cinq résidences de retraite qu'il gère directement (3 logements-foyers : Debussy à St-Michel-sur-Orge (91), Les Orangers à Vallauris (06) et Lou Paradou à Antibes (06) et 2 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - Ehpad : La Forestière à

Arbonne-la-Forêt (77) et la Résidence Arpage à Levallois-Perret (92)), le Groupe Mornay dispose de droits d'accès prioritaires dans de nombreux établissements. D'autre part, en lien avec leurs homologues des autres groupes de protection sociale, les équipes sociales sont partie prenante des études de financement avant construction d'Ehpad pour le compte des fédérations.

### Autres axes des orientations action sociale Agirc-Arrco :

- S'engager sur de nouvelles réalisations présentant un caractère innovant.
- Renforcer le positionnement pour les structures d'accompagnement des personnes en situation de handicap, notamment vieillissantes. ■



Pour obtenir le guide, contactez notre équipe Réalisations collectives au 01 40 02 87 51 ; pour le télécharger : [www.groupemornay.com](http://www.groupemornay.com)

# AGENDA

## Préparer sa retraite, c'est déjà la réussir !

Sur 3 jours, des spécialistes vous informent sur les aspects économiques, médicaux et sociaux du départ en retraite. Nos sessions vous apportent les conseils utiles pour mieux préparer et aborder cette nouvelle étape. Elles peuvent s'inscrire dans le cadre de plans de formation

### Ce trimestre, la prochaine session aura lieu

- À MARNE-LE-VALLÉE (77)  
du 14 au 16 septembre  
Contact : **Delphine Massot**  
au 01 40 02 67 13

Les équipes sociales Mornay vous proposent également des sessions sur une journée pour préparer votre retraite. Les prochaines journées se dérouleront :

- À TOULON (83)  
le 6 juillet  
Contact : **Béatrice Jungas**  
au 04 91 17 71 83
- À VICHY (03)  
le 17 septembre  
Contact : **Scarlett Didot**  
au 04 26 84 50 30

## Le Cesu, un chèque emploi service pour vous aider

Le chèque emploi service universel (Cesu), créé en 2006 afin de favoriser les services à la personne, est un titre de paiement qui vous permet de régler les prestations d'une aide à domicile salariée d'une association.

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, le Groupe Mornay peut vous allouer des Cesu pré-financés pour faire face à certaines situations.

- Si vous-même ou votre conjoint à charge avez été hospitalisé et que vous rencontrez des difficultés à assumer les tâches quotidiennes lors de votre retour à la maison, le Groupe Mornay vous offre la possibilité de bénéficier - sous certaines conditions - de chèques emploi service universels d'une valeur globale de 150 €. Ces chèques ne vous permettent pas de rémunérer directement l'aide à domicile mais de régler l'association agréée.
- Par ailleurs, des Cesu peuvent être attribués aux personnes en situation de handicap ou à leurs aidants familiaux pour des prestations d'aide-ménagère, garde à domicile, aide à la mobilité ou encore de petit dépannage. Votre participation financière est modulée en fonction de vos ressources.

L'attribution de Cesu - comme tous les dossiers de demande d'aide sociale - est soumise à conditions de ressources.

# Préparer ses vacances dans nos résidences

## Un avant goût des grandes vacances à **L'oustal del Mar**

Douceur et soleil... Ce début d'été est la saison rêvée pour profiter des trésors touristiques de la côte varoise. Balades dans l'arrière-pays ou excursions sur les îles d'Or, découverte des villages perchés du sud ou du jardin botanique du Rayol... Autant de moments merveilleux à partager. Les enfants jusqu'à 4 ans sont logés gratuitement dans la chambre des parents\* et le mini-club est gratuit pour les enfants et les adolescents. L'occasion idéale pour profiter cet été des plages de sable fin et de la ville animée du Lavandou, sous un soleil bienveillant.

- Du 3 au 17 juillet
- À partir de **469 €** par personne pour 7 jours, base chambre double, en demi-pension.

**Renseignements et réservations**  
au **04 94 01 81 88** ou par courriel :  
**loustal-del-mar@wanadoo.fr** ■

\* supplément restauration par semaine pour les enfants de 2 à 4 ans : 28 € en demi-pension.



## Premiers pas vers un été radieux à **La Grande Baie**



Profitez des premiers jours de l'été pour vous requinquer avec cette formule "Semaines radieuses" tout compris. Le climat tonique de la côte atlantique, les bungalows blancs et bleus au confort étudié, les 14 hectares du parc et le restaurant panoramique avec vue sur la dune face à la baie de Bonne Anse vous garantissent des vacances aussi vivifiantes que reposantes. Sans oublier que depuis le 1<sup>er</sup> juin, la piscine extérieure chauffée vous attend pour des baignades à température idéale ! Il n'y a plus à hésiter, plongez !

## Séjour plaisir au **Club Maintenon**

Une ville dont le nom évoque les stars du cinéma, la Côte d'azur comme toile de fond... le Club Maintenon à Cannes vous propose des séjours en demi-pension ou pension complète pour régaler vos papilles des saveurs méditerranéennes de la cuisine du chef Fernand Barbosa.

- Du 3 au 24 juillet
- À partir de **138 €** pour 2 personnes, pour 7 jours, base chambre double, en demi-pension.

**Renseignements et réservations**  
au **04 92 99 36 36** ou par courriel :  
**clubmaintenon-cannes@orange.fr**  
ou sur le site **www.clubmaintenon.com** ■



## Les vacances "comme chez soi", dans nos résidences locatives en Méditerranée

### À Menton L'Oliveraie

Du 3 juillet au 28 août, profitez d'une location en studio 2 personnes à **427 €** la semaine ou en appartement 4 personnes à **539 €** la semaine.

**Renseignements et réservations**  
au **04 93 28 62 00** ou  
**resa@oliveraieamenton.fr**

### À Cannes Le Miradou

Du 21 Août au 9 octobre :  
studio à partir de **294 €** la semaine.  
**Renseignements et réservations**  
au **04 92 99 36 36** ou  
**clubmaintenon-cannes@orange.fr**

\*Les tarifs indiqués sur cette page sont réservés aux ressortissants des régimes Agirc et Arrco.

Pour nous contacter par courriel : [parismornay.vacances@groupemornay.com](mailto:parismornay.vacances@groupemornay.com) ou sur notre site : [www.mornayvacances.com](http://www.mornayvacances.com)